

Le terme d'éthique est très à la mode alors que celui de morale est discrédité, la déontologie avec son code est parfois opposée au droit... alors essayons d'y voir plus clair dans tous ces termes.

La morale et l'éthique

Le terme **éthique** vient du grec *èthos* qui signifie « mœurs, habitude » et désigne, selon Le Littré, la science de la morale. Étymologiquement, **morale** vient du latin *moralis* lui-même venant de *mores* (les mœurs), traduction par Cicéron, du grec *ta èthica*; les deux termes désignant ce qui a trait aux mœurs, au caractère, aux attitudes humaines en général et, en particulier, aux règles de conduite et à leur justification.

On voit donc que dès l'origine ces deux termes sont intriqués, voire confondus...

On réserve parfois, mais sans qu'il y ait accord sur ce point, le terme latin à l'analyse des phénomènes moraux concrets, celui d'origine grecque au problème du fondement de toute morale et à l'étude des concepts fondamentaux, tels que bien et mal, obligation, devoir, etc.

Autrement dit, l'éthique serait le terme des philosophes et la morale celui des pédagogues, des directeurs de conscience...

La morale réfère à un ensemble de valeurs et de principes qui permettent de différencier le bien du mal, le juste de l'injuste, l'acceptable de l'inacceptable, et auxquels il faudrait se conformer.

A travers les époques et les cultures, des individus et des groupes ont défendu différentes conceptions de ces principes et valeurs. Ces conceptions de la morale sont appelées des morales. Par exemple, le christianisme propose un ensemble de valeurs (la charité, le pardon) et de principes (« Aime ton prochain comme toi-

même ») devant guider l'agir humain. Pour y référer on parle de morale chrétienne. L'universalité de la morale reste un débat philosophique.

L'éthique, quant à elle, n'est pas un ensemble de valeurs ni de principes en particulier. Il s'agit d'une <u>réflexion argumentée</u> en vue du bien-agir. Elle propose de s'interroger sur les valeurs morales et les principes moraux qui devraient orienter nos actions, dans différentes situations, dans le but d'agir conformément à ceux-ci.

Selon Patrick Gaudray⁽¹⁾ « on peut comprendre la morale comme l'ensemble des normes acceptées, et des valeurs respectées par une société humaine. C'est sur ces normes, parfois révélées ou imposées, que se fondent le permis et le défendu. Référence d'un groupe d'individus, elle n'est pas universelle. Mais, point d'ancrage d'une société, elle y assure une certaine pérennité ». Alors que « l'éthique a pour fonction de transposer la morale dans le fonctionnement et la dynamique de la société. Elle repose sur une réflexion pluridisciplinaire (c'est moi qui souligne) et un débat ouvert entre convictions parfois opposées. On peut différencier l'éthique fondamentale qui est une réflexion sur les normes et les valeurs et l'éthique appliquée qui contribue à déterminer ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire dans des circonstances et des conditions particulières ».

Pour Brigitte Esteve-Bellebeau⁽²⁾, « l'éthique est d'abord une <u>réflexion critique</u> (c'est moi qui souligne) à l'égard de situations humaines intenables au regard de ces principes moraux qui apparaissent comme inapplicables dans telle situation singulière », et plus loin : « l'éthique cherche non pas le Bien, qui est le but de la morale, mais le cheminement possible ici et maintenant vers une vie humaine rendue à sa dignité ».

C'est la situation cornélienne du soignant qui se trouve tiraillé entre le « tu ne tueras point » et le souhait de répondre à la volonté exprimée d'euthanasie de son patient dans l'incapacité de se donner luimême la mort.

Ainsi on pourrait illustrer la morale par le <u>commandement</u>: « Tu ne tueras point » et l'éthique par la <u>question</u> que chacun des membres d'une équipe de soignants est amené à discuter en collégialité: « si j'étais à la place de mon patient, comment voudrais-je être traité? ».

Pierre Le Coz⁽³⁾ précise que l'éthique repose sur 4 invariants (principes) qui ont été identifiés et thématisés par T. L.

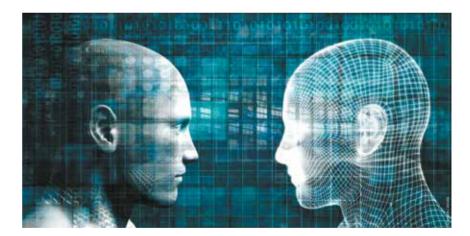
Beauchamp et J. Childress:

- l'autonomie : qui se traduit par l'engagement à faire participer le patient au processus décisionnel;
- la bienfaisance : accomplir au profit du patient un bien qu'il puisse reconnaître en tant que tel;
- la non-malfaisance: épargner au patient des préjudices ou des souffrances qui ne feraient pas sens pour lui (cf. « d'abord ne pas nuire »);
- l'équité: partager entre tous les patients les ressources disponibles (ressources en temps, en argent, en énergie).

Déontologie **et droit**

fixée dans un code de bonnes pratiques (code de déontologie médicale ou celui des psychologues, des travailleurs sociaux, des anthropologues, par exemple) qui fixe les devoirs des professionnels. Les ordres professionnels veillent à l'application des règles déontologiques.

Ces codes de déontologie créent pour chaque professionnel des obligations qui, si elles ne sont pas respectées, peuvent donner lieu à des sanctions : suspension temporaire ou définitive d'exercice, radiation de l'ordre, ce que n'impose pas l'éthique... Par exemple le Docteur Gubler, médecin de François Mitterrand a été radié de l'Ordre des médecins pour violation du secret médical (la divulgation du diagnostic), qui subsiste même après le décès du patient, alors que la publication de son livre, d'abord condamnée par les tribunaux français a été soutenue par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de la liberté d'expression,



Les valeurs morales et les normes éthiques vont permettre de définir un certain nombre d'exigences et de règles propres à un domaine particulier ou à une profession : c'est la déontologie ; elle est au motif que la capacité d'un président à assumer ses charges ne relève pas du secret médical mais intéresse tout un peuple. Subtile différence de position entre la déontologie et le droit...

⁽¹⁾ Patrick Gaudray, directeur de recherche au CNRS Morale, éthique, déontologie & droit https://www.ethique-cancer.fr/publications/morale-ethique-deontologie-droit

Brigitte Esteve-Bellebeau, inspecteur d'Académie, inspecteur régional de philosophie, référente laïcité, académie de Poitiers, introduction au cours DU Ethique médicale, université de Bordeaux.

Pierre Le Coz, philosophe, vice-président du Comité consultatif national d'éthique, extrait de son intervention à l'Académie nationale de médecine, 24 février 2009.

Le droit, quant à lui, dit ce qui est permis ou défendu, sans avoir la charge de définir la valeur des actes ou les notions de bien et de mal. Le droit gère le « vivre ensemble » ; il a donc une fonction très structurante de la société.

La distinction entre l'éthique et le droit semble relativement claire. Le droit renvoie à la régulation des comportements par la loi alors que l'éthique renvoie plus largement à la distinction entre le bien et le mal, à ce qu'il convient de faire indépendamment ou au-delà de nos obligations strictement légales. Malgré cette distinction apparemment claire des deux champs, force est de constater que le droit se tourne fréquemment vers l'éthique et l'éthique vers le droit. Le droit s'appuie sur l'éthique lorsqu'il s'agit d'opé-

l'éthique cherche non pas le Bien, qui est le but de la morale, mais le cheminement possible ici et maintenant vers une vie humaine rendue à sa dignité

rer des jugements au cas par cas dans un cadre plus souple et moins formellement contraignant. À l'inverse, certains mouvements associatifs attendent que le droit mette au service de leurs revendications éthiques sa force contraignante pour donner corps à leurs aspirations. Cela conduit

à se demander jusqu'où le droit est marqué par l'éthique et jusqu'où l'éthique peut suppléer le droit...

Espérons que ces quelques explications vous aideront à faire bon usage de ces différents termes!



La

GRAMMAIRE de référence des ORTHOPHONISTES,

de l'étudiant au professionnel

- une mise en avant des règles
- des encadrés pièges/difficultés
- des encadrés récapitulatifs
- les variantes en nouvelle orthographe, au fil des pages
- un focus sur l'oral

